



Info Stat



Les statistiques de la MSA

Bobigny, le 2 novembre 2022

Les remboursements de soins du régime agricole à fin septembre 2022

Les remboursements de **soins de ville** du régime agricole de septembre sont en retrait après le léger pic du mois précédent. Sur neuf mois, leur progression s'établit à 2,6 % (après + 2,7 % fin août). Les remboursements des prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19 (tests, vaccins, II dérogatoires, etc.) contribuent pour **0,3 point** à cette croissance.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP)**, il a remboursé **4,84 milliards d'euros** en 2021 pour les seuls soins de ville, soit 4,9 % des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **38 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ainsi, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 49 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie (- 3,2 % en moyenne sur la période 2014-2020) se poursuit, avec un rythme de **- 3,1 %** en 2021. En revanche, l'évolution de la population des **salariés agricoles** est en hausse depuis 2014 (+ 1,5 % en moyenne entre 2014 et 2020) et s'établit à **+ 1,1 %** en 2021. Ces effets démographiques expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, l'évolution de la population protégée (salariée et non-salariée) atteint **- 0,5 %** en 2021.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/geomsa/ www.msa.fr		



Le nombre d'**affiliés** au régime agricole ayant bénéficié d'**au moins un remboursement de soins de ville** sur les **neuf premiers mois** de l'année 2022 augmente de **1,1 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Cette croissance de la patientèle, marquée surtout chez les plus jeunes, ralentit de mois en mois et résulte avant tout du nombre conséquent de personnes qui se sont fait vacciner et/ou ont fait un test de dépistage de la Covid-19 durant le début d'année 2022, alors qu'elles n'avaient pas eu de remboursement de soins sur la même période de l'année précédente.

Soins de ville : une croissance des soins de ville portée par les salariés agricoles

La croissance reste forte dans le régime des **salariés agricoles** (+ **5,4 %** sur neuf mois) tandis qu'au régime des **non-salariés**, les remboursements sont en baisse (- **0,4 %**). Ce différentiel d'évolution, en partie lié aux évolutions démographiques des deux régimes, est exacerbé par la crise sanitaire, avec des remboursements de tests et des versements d'IJ dérogatoires sensiblement plus importants au régime des salariés.

Honoraires médicaux : les soins des généralistes en diminution

Les remboursements d'honoraires des **généralistes** renouent avec la baisse après 6 mois de hausse suite au point bas de février 2022. L'évolution PCAP continue cependant de s'atténuer au fil des mois (- **5,7 %** après - 6,2 %). Les honoraires des **spécialistes** se stabilisent depuis quatre mois sur un niveau haut et enregistrent une progression de **1,6 %**. Après deux mois modérés, les soins **dentaires** de septembre sont particulièrement conséquents (+ 5,2 % par rapport au mois précédent) et portent la croissance sur neuf mois à 1,2 %.

Soins des auxiliaires médicaux : recul des soins infirmiers

Les soins de **masso-kinésithérapie** après une baisse ponctuelle en août retrouvent leur niveau de juillet. Leur évolution gagne 0,4 point et atteint - 0,2 %. Les soins **infirmiers** de septembre sont, eux, en net retrait par rapport aux mois précédents. Le taux PCAP passe de - 0,2 % à - **0,3 %**.

Remboursements de biologie : en décélération après la 7^{ème} vague

Les remboursements d'analyses médicales en **laboratoires** s'inscrivent sur la trajectoire descendante. Leur repli sur neuf mois s'accroît à - 13,3 %.

Transports : en nette progression

Les **transports de patients**, surtout les transports non sanitaires, augmentent fortement ce mois. Leur hausse sur neuf mois atteint 5,0 %.



Indemnités journalières maladie : reprise de la hausse

Les **indemnités journalières (IJ) maladie** repartent nettement à la hausse après quatre mois sur un plateau déjà haut. Leur augmentation depuis le début de l'année est de 12,8 %. Pour les **IJ ATMP**, le mois de septembre se trouve presque au même niveau que le pic d'août renouant ainsi avec une évolution positive sur neuf mois avec + **0,9 %**.

Remboursements de pharmacie : en ralentissement

Les remboursements de **pharmacie de ville** de septembre décélèrent légèrement portant la croissance sur neuf mois à **9,4 %**. A l'inverse, les remboursements de **médicaments rétrocedés** progressent ce mois atténuant leur recul de 0,7 point (- **14,9 %** après - 15,6 %).

Dispositifs médicaux : atténuation de la hausse du mois précédent

Les remboursements de **dispositifs médicaux** atténuent le pic du mois précédent amenant une évolution atone sur neuf mois.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin septembre 2022	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin septembre 2021	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin septembre 2021
TOTAL SOINS DE VILLE	+2,3%	-0,6%	+5,0%	+7,8%	+2,6%	-0,4%	+5,4%	+8,7%
Soins de ville hors produits de santé	+0,4%	-2,9%	+3,3%	+7,9%	+1,0%	-2,4%	+4,0%	+8,6%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	-0,1%	-2,5%	+1,9%	+7,3%	-0,5%	-2,8%	+1,4%	+11,1%
- Médecins généralistes	-4,3%	-9,0%	+0,3%	+2,7%	-5,7%	-10,0%	-1,5%	+5,3%
- Médecins spécialistes	+1,6%	+0,4%	+2,7%	+6,7%	+1,6%	+0,3%	+2,8%	+10,8%
- Dentistes	+1,0%	+0,8%	+1,1%	+18,8%	+1,2%	+1,4%	+1,1%	+24,9%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-1,0%	-2,9%	+2,5%	+6,7%	-0,2%	-2,2%	+3,4%	+7,3%
- Masseurs-kinésithérapeutes	-1,0%	-2,4%	+0,8%	+14,3%	-0,2%	-1,8%	+1,7%	+19,9%
- Infirmiers	-1,0%	-3,0%	+3,4%	+4,1%	-0,3%	-2,4%	+4,2%	+3,3%
Laboratoires	-16,0%	-16,7%	-15,5%	+52,2%	-13,3%	-13,6%	-13,1%	+45,3%
Frais de transports	+6,4%	+3,5%	+9,9%	+9,5%	+5,0%	+2,0%	+8,7%	+15,3%
Indemnités journalières (IJ) :	+6,7%	-0,1%	+8,0%	-2,2%	+8,4%	+1,4%	+9,7%	-5,5%
- IJ maladie	+10,5%	+2,7%	+12,0%	-6,4%	+12,8%	+4,5%	+14,4%	-11,2%
- IJ ATMP	+0,4%	-4,7%	+1,4%	+5,8%	+0,9%	-3,6%	+1,8%	+5,8%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+5,6%	+2,9%	+8,8%	+7,6%	+5,4%	+2,8%	+8,4%	+8,8%
Médicaments :	+7,5%	+4,7%	+10,7%	+8,1%	+7,2%	+4,6%	+10,1%	+9,1%
- Médicaments délivrés en ville	+9,4%	+7,1%	+11,9%	+8,1%	+9,4%	+7,3%	+11,6%	+9,1%
- Médicaments rétrocedés	-11,8%	-22,2%	-1,3%	+8,3%	-14,9%	-25,4%	-4,5%	+9,4%
LPP	-0,0%	-1,9%	+2,6%	+6,0%	-0,0%	-2,1%	+2,8%	+7,8%

Source : MSA



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale : <https://statistiques.msa.fr/publication/conjoncture-maladie-au-regime-agricole-a-fin-septembre-2022-note/>